



**Procès-verbal de la vingtième (20<sup>e</sup>) réunion de l'assemblée générale  
de Méditation chrétienne du Québec (MCQ) et des Régions francophones du Canada (RFC)  
Samedi, 14 mai 2016, à compter de 12 h 30  
Sanctuaire Marie-Reine-des-Cœurs, au 3800 rue Bossuet à Montréal**

**Présences selon l'ordre alphabétique :** 1- ATTARD, Michèle; 2- BELLEMARE, Marc; 3- BEAUDET, Françoise; 4- BERGERON, Pierrette; 5- BOYER, Michel; 6- BOUCHARD, Pierrette; 7-BOUSQUET, Odette; 8-BOUTIN, Huguette; 9- BROCHU, Michel ; 10- BUTLER, Joan; 11- CARTIER, Madeleine; 12-CONTANT, Jean-Pierre; 13- DAIGNEAULT, Lise; 14- GAGNON, Christiane; 15- GENDRON, Sébastien; 16- LACROIX, Marc; 17- LANCTOT, Michel; 18-LANDREVILLE, Gaétan; 19- LANDRY, Claire; 20- LANGEVIN, Pierrette; 21- LANGLOIS LACHAPELLE, Jules-Daniel; 22- LAPOINTE, Louissette; 23- LAVOIE, Michel; 24- MASSE, Lyse; 25-MORIN, Jean-Guy; 26- PLANTE, Huguette; 27-PORTELANCE, Nicole; 28- SAVOIE, Nicole; 29- THÉROUX, Yvon R.; 30- THERRIEN, Pierre; 31-TRUDEL, Francine.

**OUVERTURE**

**AG-20.00** Mot de bienvenue du président, Yvon R. Théroux, au nom de tout *vo*tre conseil d'administration.

**AG-20.01** Lecture par Sébastien Gendron, coordonnateur général, du texte du jour de John Main, *Méditer chaque jour et trouver la paix intérieure*, Collection Rives spirituelles, France, Le Passeur, éditeur, 2014, p. 149.

**AG-20.02** En référence aux articles 10 b) et 14 a) de nos *Règlements généraux*, « Le président du conseil d'administration préside et dirige les délibérations de l'assemblée générale et le secrétaire du conseil d'administration rédige le procès-verbal des délibérations et des décisions de l'assemblée générale. »

**AG-20.03** Vérification du quorum (12 membres requis)

La 20<sup>e</sup> assemblée générale comprend, selon le registre des signatures, 31 membres en règle et 0 observateur-trice.

**AG-20.04** Adoption de l'ordre du jour tel que présenté ou avec des modifications

**Modifications ou/et ajout(s) à des points précis ou à « Divers » (Varia) :** 1) AG-20.1 le point 20.1.5 devient 20.1.4 et le point 20.1.4 devient 20.1.5; 2) Mesdames Françoise Beaudet et Jeannine Tardif, de la communauté de méditation chrétienne de Longueuil, veulent déposer un document mettant en relief les avantages pour un OBNL d'avoir une Charte des valeurs, un code d'éthique et offrir une formation continue aux membres de son conseil d'administration.

**Ce sera au point AG-20.6. Le point « Divers » (Varia) devient 20.7 et la Clôture de l'assemblée devient 20.8**

Adoption proposée par Claire LANDRY appuyée par Pierre Therrien

Vote : Pour : \_\_\_\_\_ Contre : \_\_\_\_\_ Abstention : \_\_\_\_\_ Unanimité :  X

AG- 20.05 Adoption du procès-verbal de la 19<sup>e</sup> assemblée générale annuelle tenue le 2 mai 2015 avec ou sans modifications. Seules les personnes alors présentes peuvent proposer et appuyer l'adoption du procès-verbal

Adoption proposée par Michel Boyer, appuyé par Michel Brochu

Vote : Pour : \_\_\_\_\_ Contre : \_\_\_\_\_ Abstention : \_\_\_\_\_ Unanimité :  X

## AFFAIRES PRINCIPALES

AG-20.1 Rapports sectoriels : une copie sur format papier de chaque rapport était disponible

20.1.1 Rapport du président du conseil d'administration déposé - Annexe 1

20.1.2 Rapport du coordonnateur général couvrant la période du 15 juin 2015 au 13 mai 2016. Sébastien Gendron dépose son rapport - Annexe 2

20.1.3 Rapport du Comité *Jeunesse & Méditation* par Christiane Gagnon, répondante au conseil d'administration. Annexe 3

20.1.4 Rapport du comité du 25<sup>e</sup> anniversaire par Jules-Daniel Langlois-Lachapelle (Outaouais). Annexe 4.

20.1.5 Rapport du Comité *Échos du silence* par Marc Lacroix, répondant au conseil d'administration et rapport du sondage commenté. Annexe 5

AG- 20.2 Rapport financier

20.2.1 Le trésorier, Marc Lacroix, présente les résultats des états financiers, commente, et répond aux questions s'il y a lieu. Annexe 6.

Adoption proposée par Michel Boyer, appuyé par Pierre Therrien,

Vote : Pour : \_\_\_\_\_ Contre : \_\_\_\_\_ Abstention : \_\_\_\_\_ Unanimité :  X

20.2.2 Marc Lacroix dépose les *prévisions budgétaires 2016-2017*. Annexe 7

20.2.3 Je, Pierre Therrien, propose, appuyé par Marc Bellemare, Solange Gauthier pour le travail du bilan financier de MCQ/RFC 2016-2017.

Vote : Pour : \_\_\_\_\_ Contre : \_\_\_\_\_ Abstention : \_\_\_\_\_ Unanimité :  X

AG-20.3 Modification au texte des Règlements généraux qui stipulent à l'

Art. 30: Supplément et modifications

Tout amendement aux présents règlements doit accompagner l'avis de convocation à l'assemblée générale annuelle ou spéciale. Le vote des deux tiers des membres présents et formant quorum est requis pour l'adoption de l'amendement.

20.3.1 Deux personnes pour vérifier les deux tiers des membres présents et formant quorum tel que requis. Donc  19  sur  29  membres

**20.3.2 Chaque amendement doit être voté séparément (Voir les écritures en caractères gras, en italique et soulignées sur le document expédié) et fait l'objet d'un vote au 2/3 tel que stipulé.**

Ce procès-verbal fait état du détail de chaque amendement voté et comprendra en annexe le nouveau texte des *Règlements généraux* adopté par l'assemblée générale. Il sera aussi mis sur notre site web.

### **2.3.3 : Section I : Dispositions générales et définitions**

#### **Art. 1: Nom**

Le nom de la corporation est Méditation chrétienne du Québec (MCQ) *et des Régions francophones du Canada (RFC). La demande sera acheminée au Registraire des entreprises du Québec si tôt que possible.*

Vote : Pour : 27/29; contre : 1/29; abstention : 1/29 (29/29)

Art. 2 : Siège social : Le district judiciaire actuel est *Saint-Hyacinthe.*

Vote : Oui (29/29)

#### **Art. 4: Fonctionnement**

- a) Tous les membres *en règle* forment l'assemblée générale de la corporation
- b) Vote : Pour (29/29)

### **Section II : Les membres de la corporation**

#### **Art. 7: Membres**

- participent au développement de Méditation chrétienne du Québec (MCQ) *et des Régions francophones du Canada (RFC).*
- paient la contribution financière annuelle déterminée *par une résolution du conseil d'administration*

Vote : Pour : 29/29

### **Section III: Les membres du Conseil d'administration**

#### **Art. 9: Énumération**

Les membres élus du conseil d'administration *sont 5 administrateurs qui se partagent les 5 fonctions suivantes:* président(e), vice-président(e), trésorier(ère), secrétaire ou conseiller(ère). *De plus, le(la) coordonnateur(trice) général(e) fait partie de droit du conseil d'administration, mais sans droit de vote. Toutefois cette personne peut déposer des avis auprès du conseil d'administration.*

Vote : Pour : 28/29 et 1/29 abstention.

#### **Art. 10: Élection**

Les membres élus du conseil d'administration le sont *tous* pour un *mandat de deux ans.* *Pour éviter que tous les 5 membres élus ne quittent le conseil d'administration en même temps, la procédure suivante fixe les mandats selon l'ordre des administrateurs.*

Administrateur # 1- - Élection chaque année impaire - Mandat de 2 ans

Administrateur # 2- - Élection chaque année paire - Mandat de 2 ans

Administrateur # 3- - Élection chaque année impaire - Mandat de 2 ans

Administrateur # 4- - Élection chaque année paire - Mandat de 2 ans

Administrateur # 5- - Élection chaque année impaire - Mandat de 2 ans

Chaque année, ces personnes déterminent entre elles la fonction d'officier de chacune à la première réunion du conseil d'administration suivant **une** assemblée générale **annuelle**.

De plus, un administrateur nommé comme remplaçant au cours d'un mandat doit être élu au cours de la prochaine assemblée générale annuelle pour terminer le mandat confié.

Ces personnes déterminent entre elles la fonction d'officier de chacune à la première réunion du conseil d'administration suivant leur élection à l'assemblée générale.

Vote : 29/29

#### Section IV: L'assemblée générale

##### Art. 19: Pouvoirs

###### a) l'assemblée générale annuelle

1. élit les membres du conseil d'administration;
2. adopte les *Règlements Généraux* en vigueur
3. adopte, à tous les trois ans, le *Plan triennal* rédigé par le (la) coordonnateur (trice) général (e), lequel est révisé par le conseil d'administration et déposé à l'assemblée générale pour être adopté.
4. adopte les états financiers annuels, préparés par le ou la responsable de la comptabilité et recommandés par le ou la trésorier (ère) et examine les prévisions budgétaires de l'année suivante.
5. nomme, s'il y a lieu, le (la) responsable de la préparation des états financiers annuels de la corporation;

Vote : Pour : 27; contre : 0; abstention 1/29 et une personne absente momentanément (29/29)

- c) Selon l'urgence, l'avis de convocation à une assemblée générale spéciale doit se faire à l'intérieur de cinq jours ouvrables ou plus. Il peut être transmis par courrier ordinaire, ou par courrier électronique aux membres qui ont donné leur adresse électronique au secrétariat de MCO/RFC au moment du renouvellement de leur contribution financière annuelle.

Vote : 29/29

## Section V: Le conseil d'administration

### Art. 23 Convocation

L'avis de convocation peut être écrit ou verbal **ou transmis par courrier électronique aux membres qui ont donné leur adresse électronique au secrétariat de MCO/RFC** au moment du renouvellement de leur cotisation financière annuelle. Sauf exception, l'avis doit être donné cinq jours ouvrables avant la réunion.

Vo te :

### Art. 24 Réunion du conseil d'administration

**Le conseil d'administration peut tenir une réunion par conférence téléphonique, par courriel, par Skype, par WhatsApp ou tout autre technologie de la communication émergente en soumettant un ordre du jour restreint commandé par l'importance ou l'urgence de décisions à prendre, entre deux réunions régulières, et en respectant le Quorum (Section V, Art. 25). Cette réunion, pour être valide, doit faire l'objet d'un procès-verbal en bonne et due forme rédigée par le (la) secrétaire du conseil d'administration. Ce procès-verbal fait l'objet d'une adoption lors de la réunion régulière suivante. Ce procès-verbal suit la numérotation continue de la liste de tous les procès-verbaux.**

Vote : Pour : 29/29

Art. 25 : Quorum

Art. 26 : Vote

Art. 27 : Ajournement

## Section VI : Divers

Art. 28 Exercice financier

**L'année financière de Méditation chrétienne du Québec et des Régions francophones du Canada se déroule du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de chaque année.**

Vote : Pour : 29/29

**Art. 31 Publication sur notre site web [www.meditationchretienne.ca](http://www.meditationchretienne.ca) des procès-verbaux.**

**Un procès-verbal est en soi un document public. Pour faciliter l'accès à tout procès-verbal du conseil d'administration dûment adopté lors d'une réunion régulière, ou, pour l'assemblée générale, adopté à sa réunion annuelle, ces documents sont mis en ligne sur notre site web, [www.meditationchretienne.ca](http://www.meditationchretienne.ca), à la navigation « Notre communauté », et sous-navigation « documents administratifs », une fois adoptés par résolution par l'instance concernée.**

Vote : Pour : 25/29; contre : 2/29; abstention : 2/29

Art. 30 devient Art. 32 dans le nouveau texte des Règlements généraux.

**20.4.0 Remarques préliminaires** : Il s'agit d'élire des administrateur-trice-s, donc des personnes aptes à travailler *en équipe* pour la réalisation optimale de la mission de MCQ/RFC, ayant le souci de donner suite aux réalisations en cours, capables d'intervenir pour une saine gestion financière, utilisant les moyens technologiques appropriés de communication, partageant la passion de diffuser la méditation chrétienne partout au Québec et dans les régions francophones du Canada.

**20.4.1 Nomination de Sébastien Gendron à titre de président d'élections**

**20.4.2 Le nombre d'administrateurs à élire sur 5 postes à combler : 3**

**20.4.3 Mises en candidature**

**20.4.3.1 Un membre en règle propose une personne, appuyé par un autre membre en règle. Le président d'élection en fait la liste en la numérotant. Il clôt la mise en candidature quand il n'y a plus de propositions formelles.**

**20.4.3.2 Puis il débute par la dernière proposition en remontant jusqu'à la première en demandant à chaque fois à la candidate ou au candidat proposé(e) s'il ou elle accepte ou refuse cette proposition de candidature.**

**20.4.3.2 Suite à cette élection, si le conseil d'administration n'est pas complet, les membres élus ont la possibilité d'aller chercher ultérieurement des membres qui siégeront au conseil d'administration et dont les candidatures seront confirmées en bonne et due forme à l'assemblée générale de 2017.**

**20.4.3.3 Lors de la première réunion du conseil d'administration qui suit l'assemblée générale, chaque membre choisit en toute connaissance de cause et en vertu de sa compétence et de ses expertises personnelles, un poste d'officier (voir *Règlements généraux*, Section III: Les membres du Conseil d'administration Art. 9: Énumération**

**Les membres élus du conseil d'administration sont: 1) la(le) président(e), 2) la(le) vice-président(e), 3) la(le) trésorière (ier), 4) la(le) secrétaire. 5) La(le) conseillère (er). 6) La(le) coordonnatrice (teur) général(e) fait partie de droit du conseil d'administration.**

- 1- Nicole PORTELANCE est proposée par Huguette Plante, appuyée par Lise Daigneault. (Refuse)**
- 2- Pierre Therrien se propose et est appuyé par Marc Bellemare (Accepte)**
- 3- Jules-Daniel Langlois Lachapelle est proposé par Lise Daigneault, appuyée par Nicole Portelance (Accepte)**
- 4- Marc Lacroix est proposé par Nicole Portelance, appuyé par Huguette Plante (Accepte)**
- 5- Françoise Beaudet est proposée par Lyse Masse, appuyée par Joan Butler (Refus)**
- 6- Gaétan Landreville est proposé par Francine Trudel, appuyée par Marc Lacroix (Refus)**
- 7- Pierrette Bergeron est proposée par Huguette Plante, appuyée par Madeleine Cartier (Refus)**

#### 20.3.4 Résultat des élections

Le conseil d'administration 2016-2017 est dorénavant composé des personnes suivantes (selon l'ordre alphabétique). :

- 1- Marc LACROIX; 2- Jules-Daniel LANGLOIS LACHAPELLE ; 3- Huguette PLANTE; 4- Yvon R. THÉROUX; 5-Pierre THERRIEN

AG- 20.5

#### Attribution des prix MCQ/RFC pour notre 25<sup>e</sup> anniversaire

##### 20.5.1 Prix national John Main

Attribué à Michel Boyer, Franciscain, pour son apport significatif à la diffusion de la méditation chrétienne. Prix présenté par Yvon R. Théroux, président-secrétaire sortant.

##### 20.5.2 Prix Laurence Freeman de la CMMC

Attribué à Christiane Gagnon, pour la mise en place du projet novateur *Jeunesse & Méditation*, en lien avec la communauté mondiale de méditation chrétienne tout en exerçant un leadership remarquable. Prix présenté par Sébastien Gendron, coordonnateur général.

##### 20.5.3 Prix Josée-Préfontaine

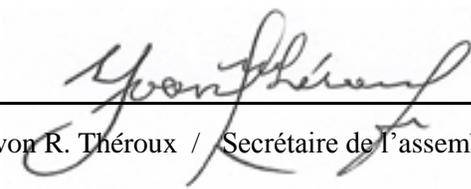
Attribué à Jules-Daniel Langlois-Lachapelle de la région de l'Outaouais et à Martial Brassard de la Montérégie pour leur apport significatif en tant que responsable de l'animation de leur communauté de méditation au fil des ans. Prix présenté par Huguette Plante, vice-présidente sortante.

AG-20.6 **Françoise Beaudet** présente très brièvement un texte mettant en relief les avantages pour un OBNL d'avoir une Charte des valeurs, un code d'éthique et offrir une formation continue aux membres de son conseil d'administration.

AG-20.7 **Divers (Varia) : n/a**

AG- 20.8 **Clôture de l'assemblée**

Adoption de la levée de l'assemblée à 15h34, proposée par Pierre Therrien, appuyé par Claire Landry Vote : Pour : \_\_\_\_\_ Contre : \_\_\_\_\_ Abstention : \_\_\_\_\_ Unanimité :  X

  
Yvon R. Théroux / Secrétaire de l'assemblée générale